

Chlorobenzene

101389-2.5L

Version 1.3

Date de révision
17.12.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Chlorobenzene

FDS-nombre : 000000020754

Type de produit : Substance

Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

Nom Chimique : chlorobenzène

No.-Index : 602-033-00-1

Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119432722-45

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH
Wunstorfer Straße 40
30926 Seelze
Allemagne

Honeywell International, Inc.
115 Tabor Road
Morris Plains, NJ 07950-2546
USA

Téléphone : (49) 5137-999 0

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec: PMTEU Product Stewardship:
SafetyDataSheet@Honeywell.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Chlorobenzene

101389-2.5L

Version 1.3

Date de révision
17.12.2022

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)
+1-303-389-1414 (Medical)
Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1
basé

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides inflammables Catégorie 3
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
Toxicité aiguë Catégorie 4 - Inhalation
H332 Nocif par inhalation.
Irritation cutanée Catégorie 2
H315 Provoque une irritation cutanée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 2
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger : 

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H332 Nocif par inhalation.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

Chlorobenzene

101389-2.5L

Version 1.3

Date de révision
17.12.2022

P280	Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
P284	Porter un équipement de protection respiratoire.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Inflammable. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
chlorobenzène	108-90-7 602-033-00-1 01-2119432722-45 203-628-5	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332; Inhalation Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Chronic 2; H411	100 %	

3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Chlorobenzene

101389-2.5L

Version 1.3

Date de révision
17.12.2022

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement les vêtements imprégnés et nettoyer le corps minutieusement.

Inhalation:

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Protéger l'oeil intact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Ingestion:

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Chlorobenzene

101389-2.5L

Version 1.3

Date de révision
17.12.2022

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO₂)

Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'échauffement provoque une élévation de la pression avec un risque d'éclatement

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

La distance de retour de flamme peut être considérable.

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):

Oxydes de carbone

Gaz chlorhydrique (HCl).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

Chlorobenzene

101389-2.5L

Version 1.3

Date de révision
17.12.2022

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Aspiration sur le site indispensable. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures d'hygiène:

Entreposer séparément les vêtements de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas laisser ouverts les fûts et les récipients. Éviter que les résidus de produit restent sur/contre les récipients.

Précautions pour le stockage en commun:

Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

Chlorobenzene

101389-2.5L

Version 1.3

Date de révision
17.12.2022

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépassement	Remarques
chlorobenzène	INRS (FR) VLE	70 mg/m3 15 ppm		Règlement impératif (VRC)
chlorobenzène	INRS (FR) VME	23 mg/m3 5 ppm		Règlement impératif (VRC)
chlorobenzène	EU ELV STEL	70 mg/m3 15 ppm		Indicatif
chlorobenzène	EU ELV TWA	23 mg/m3 5 ppm		Indicatif

VLE - Valeur limite d'exposition à court terme (VLE):

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

STEL - Valeur limite à courte terme

TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utilisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
chlorobenzène	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		23 mg/m3	Inhalation	
chlorobenzène	Travailleurs / Aigu - effets systémiques		70 mg/m3	Inhalation	
chlorobenzène	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		5mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
chlorobenzène	Travailleurs /		15mg/kg	Contact avec la peau	

Chlorobenzene

101389-2.5L

Version 1.3

Date de révision
17.12.2022

	Aigu - effets systémiques		bw/d		
chlorobenzène	Consommateu rs / Long terme - effets systémiques		1 mg/m3	Inhalation	
chlorobenzène	Consommateu rs / Aigu - effets systémiques		1 mg/m3	Inhalation	
chlorobenzène	Consommateu rs / Long terme - effets systémiques		3mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
chlorobenzène	Consommateu rs / Aigu - effets systémiques		3mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
chlorobenzène	Consommateu rs / Long terme - effets systémiques		3mg/kg bw/d	Ingestion	
chlorobenzène	Consommateu rs / Aigu - effets systémiques		3mg/kg bw/d	Ingestion	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
chlorobenzène	Eau douce: 0,032 mg/l	Assessment factor: 10
chlorobenzène	Eau de mer: 0,0032 mg/l	Assessment factor: 100
chlorobenzène	Station de traitement des eaux usées: 1,4 mg/l	Assessment factor: 100
chlorobenzène	Sédiment d'eau douce: 0,922 mg/kg dw	
chlorobenzène	Sédiment marin: 0,0922 mg/kg dw	

Chlorobenzene

101389-2.5L

Version 1.3

Date de révision
17.12.2022

chlorobenzène	Sol: 0,166 mg/kg dw	
---------------	---------------------	--

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Mesures d'ordre technique

Évacuation locale

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

Matière des gants: Viton®

délai de rupture: < 480 min

Épaisseur du gant: 0,7 mm

Vitoject® 890

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Chlorobenzene

101389-2.5L

Version 1.3

Date de révision
17.12.2022

Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:
Vêtement de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: aromatique
poids moléculaire	: 112,56 g/mol
Point/intervalle de fusion	: -45 °C
Point/intervalle d'ébullition	: 130 - 132 °C à 1.013 hPa
Limite d'explosivité, supérieure	: 11 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure	: 1,3 % (v)
Point d'éclair	: 28 °C
Température d'auto- inflammation	: env.590 °C
Température de décomposition	: A la pression atmosphérique, le produit ne se décompose pas lors de ladistillation.
pH	: neutre
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible

Chlorobenzene

101389-2.5L

Version 1.3

Date de révision
17.12.2022

Hydrosolubilité : légèrement soluble

Solubilité dans d'autres solvants : soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow 2,84

Pression de vapeur : 12 hPa
à 20 °C

Densité : 1,107 - 1,109 g/cm³
à 20 °C

Densité de vapeur relative : donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Taux d'évaporation : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

A la pression atmosphérique, le produit ne se décompose pas lors de ladistillation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peuvent se produire en présence d'agents oxydants.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Chlorobenzene

101389-2.5L

Version 1.3

Date de révision
17.12.2022

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Chlorure d'hydrogène gazeux
Oxydes de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:

DL50

Espèce: Rat

Valeur: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée:

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Toxicité aiguë par inhalation:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Irritation de la peau:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritant pour la peau.

Méthode: OCDE Ligne directrice 404

Irritation des yeux:

Espèce: Lapin

Résultat: irritation légère

Méthode: OCDE Ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Chlorobenzene

101389-2.5L

Version 1.3

Date de révision
17.12.2022

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Cancérogénicité:

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Toxicité pour la reproduction:

Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Danger par aspiration:

donnée non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
donnée non disponible

Autres informations:

L'inhalation de vapeur de solvant à haute concentration a un effet narcotique.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:

CL50

Essai en statique

Espèce: *Lepomis macrochirus* (Crapet arlequin)

Valeur: 4,5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

NOEC

Espèce: *Danio rerio* (poisson zèbre)

Valeur: 4,8 mg/l

Durée d'exposition: 28 jr

Chlorobenzene

101389-2.5L

Version 1.3

Date de révision
17.12.2022

Toxicité des plantes aquatiques:

CI50

Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)

Valeur: 12,5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les microorganismes:

CE50

Espèce: boue activée

Valeur: 140 mg/l

Durée d'exposition: 30 min

Méthode: OCDE 209

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

CE50

Immobilisation

Espèce: Daphnia magna

Valeur: 26 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité chronique des intervertébrés aquatiques:

NOEC

Espèce: Daphnia magna

Valeur: 0,32 mg/l

Durée d'exposition: 16 jr

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

Biodégradation: 15 %

Durée d'exposition: 28 jr

Résultat: Difficilement biodégradable.

Méthode: Ligne directrice 301F de l'OCDE pour les essais

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Chlorobenzene

101389-2.5L

Version 1.3

Date de révision
17.12.2022

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE
CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID:1134

IMDG:1134

IATA:1134

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:CHLOROBENZÈNE

IMDG:CHLOROBENZENE

IATA:Chlorobenzene

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Chlorobenzene

101389-2.5L

Version 1.3

Date de révision
17.12.2022

ADR/RID: 3

IMDG: 3

IATA: 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: III

IMDG: III

IATA: III

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: oui

Polluant marin: oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE Listed in Regulation : E2: Danger pour l'environnement aquatique	Quantité: 200.000 kg Quantité: 500.000 kg	
Directive 2012/18/CE Listed in Regulation : P5c: LIQUIDES INFLAMMABLES	Quantité: 5.000.000 kg Quantité: 50.000.000 kg	
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives ($\geq 0,1$ % (w/w) , réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone	Pays	Numéro de téléphone
------	---------------------	------	---------------------

Chlorobenzene

101389-2.5L

Version 1.3

Date de révision
17.12.2022

Autriche	+4314064343	Liechtenstein	+41 442515151
Belgique	070 245245	Lituanie	+370532362052
Bulgarie	(+35929154233	Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Croatie	(+3851)23-48-342	Malta	+356 2395 2000
Chypre	+357 2240 5611	Pays-Bas	030-2748888
République Tchèque	+420224919293; +420224915402	Norvège	22591300
Danemark	82121212	Pologne	+48 42 25 38 400
Estonie	16662; (+372)6269390	Portugal	800250250
Finlande	9471977	Roumanie	+40 21 318 3606
France	+33(0)145425959	Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Grèce	+30 210 779 3777	Slovénie	+386 1 400 6051
Hongrie	(+36-80)201-199	Espagne	+34915620420
Islande	5432222	Suède	112 (begär Giftnformation); +46104566786
Irlande	+353(1)8092166	Suisse	145
Italie	0382 24444	Royaume Uni	(+44) 844 892 0111
Allemagne	Berlin : 030/19240		
	Bonn : 0228/19240		
	Erfurt : 0361/730730		
	Fribourg : 0761/19240		
	Göttingen : 0551/19240		
	Homburg : 06841/19240		
	Mainz : 06131/19240		
	Munich : 089/19240		
Lettonie	+37167042473		

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act

Chlorobenzene

101389-2.5L

Version 1.3

Date de révision
17.12.2022

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances

Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)

Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

chlorobenzène	:	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
		H332	Nocif par inhalation.
		H315	Provoque une irritation cutanée.
		H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Chlorobenzene

101389-2.5L

Version 1.3

Date de révision
17.12.2022

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.
